

GAL de l'Est Audois Compte-rendu du comité de programmation du jeudi 03 octobre 2019

Lieu de réunion : Château de Bonnafous, 11 360 VILLESEQUE DES CORBIERES

La séance est ouverte à 14h10 sous la présidence de Magali VERGNES.

1. Vérification du quorum.....	1
2. Modification des membres du comité de programmation	1
3. Suivi de programmation et calendrier.....	2
4. Présentation des projets pour sélection en opportunité	4
5. Projets de coopération	8
6. Actualités LEADER.....	11

1. Vérification du quorum

Lors de la vérification du quorum la Présidente constate la présence de 9 membres du collège public (dont 1 suppléant non-votant en présence du titulaire) pour 4 membres du collège privé. La règle du double quorum n'étant pas respectée, le comité de programmation ne peut pas valablement délibérer. Cependant, l'ordre du jour ne prévoyant pas de dossiers à programmer, la réunion est maintenue.

La liste des personnes présentes figure en annexe 1.

2. Modification des membres du comité de programmation

Collège privé : M. Henri FABRE est désigné suppléant de Denis JOSSERAND au titre d'administrateur du BIOCIVAM Aude, en remplacement de Yann BERTIN.

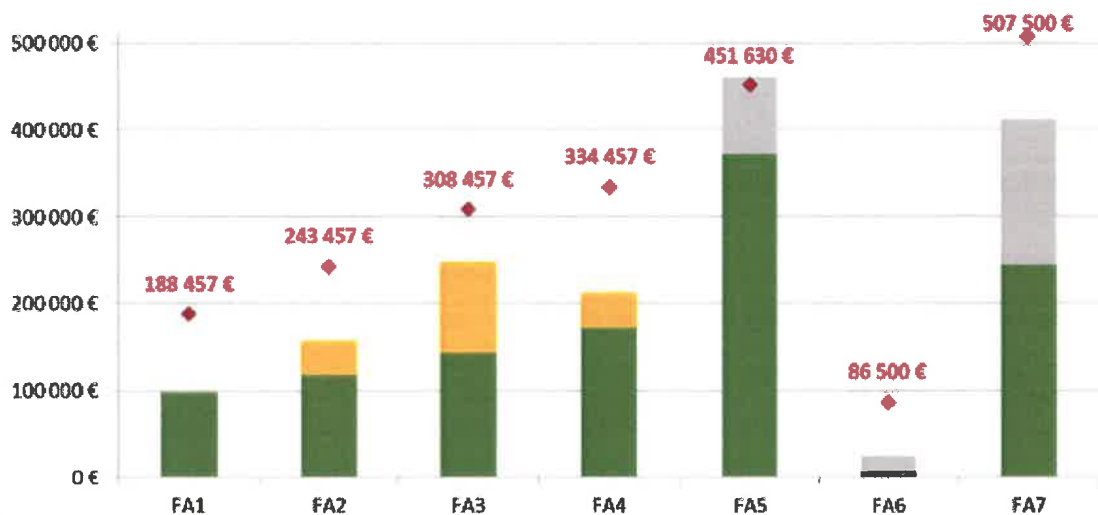
Vote favorable à l'unanimité.

3. Suivi de programmation et calendrier

Présentation du suivi de la programmation : il reste 637 406€ sur l'enveloppe FEADER du GAL Est Audois soit 30% du montant total.

Fiche action	Intitulé de la fiche action	Montant FEADER inscrit dans la maquette en vigueur	Montant FEADER disponible pour sélection des projets
FA1	Développer les solutions innovantes en matière de mobilité	188 457 €	90 290 €
FA2	Structurer l'offre et l'accès aux services de proximité	243 457 €	89 534 €
FA3	Marketing territorial et installation de nouvelles activités économiques innovantes ancrées au territoire	308 457 €	64 636 €
FA4	Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques	334 457 €	130 032 €
FA5	Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables	451 630 €	85 728 €
	TOTAL 19.2	1 526 458 €	460 220 €
FA6	Coopération	86 500 €	80 316 €
FA7	Animation et fonctionnement du GAL	507 500 €	96 870 €
	TOTAL	2 120 458 €	637 406 €

NB : Le montant disponible prend en compte les subventions attribuées mais non consommées (dossiers en sous-réalisation) et qui sont donc à nouveau disponibles.

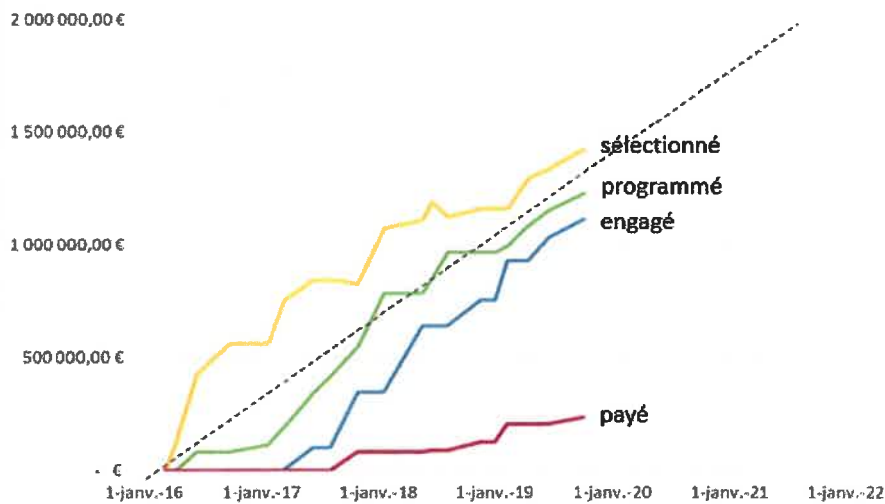


Légende

- A examiner** : montant FEADER des projets présentés pour avis d'opportunité
- Opportunité** : montant FEADER des projets ayant obtenu un avis d'opportunité favorable, en cours de constitution ou d'instruction
- Programmé** : montant FEADER des projets ayant reçu un avis d'opportunité favorable, un rapport d'instruction favorable et définitivement sélectionnés
- Maquette** : montant FEADER inscrit dans la maquette en vigueur pour chaque fiche action

Tel : 04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15

Suivi temporel de la sélection, la programmation, les engagements (conventions) et les paiements :












Les rythmes de sélection, programmation et engagement se maintiennent mais le traitement des demandes de paiement accuse des retards. Au niveau régional (PDR ex Languedoc-Roussillon), le taux de programmation moyen est de 48% et le taux de paiement de 12% au 09/09/2019. Le GAL de l'Est-Audois est au-dessus de la moyenne de programmation avec 54% de l'enveloppe programmée, et au niveau de la moyenne des paiements avec 12% payé. Ce taux de paiement attendra 31% une fois que tous les dossiers envoyés auront été traités par l'autorité de gestion.

Comme évoqué lors de la dernière réunion, la Région a mis en place un dispositif permettant d'avancer les paiements en attente du versement des fonds européens, le PASS Avance LEADER avec une enveloppe de 4 millions d'euros. Ce dispositif est mis en œuvre en accord avec l'ASP (Agence de Services et de Paiement), organisme payeur pour le FEADER. Il est réservé aux structures privées, communes de moins de 2000 habitants, et structures porteuses des GALs, qui ont fait l'objet d'une décision attributive pour une subvention FEADER minimale de 2500€, dont la réalisation est achevée et pour lesquels la demande de paiement de solde est déposée auprès de la Région.

Pour le GAL de l'Est-Audois, trois dossiers sont soldés et onze dossiers de demandes de paiement ou d'acompte ont été envoyés par le GAL à la Région et sont actuellement en attente d'instruction. Le dispositif PASS Avance LEADER pourra concerner 4 à 5 porteurs de projets.

- Concernant le calendrier de programmation, il est évoqué deux problématiques sur le calendrier initialement prévu :
 - Les élections municipales auront lieu le 15 et le 22 mars 2020. Sachant que de nombreux maires sont membres du comité de programmation, il convient d'en tenir compte pour la date du Comité de Programmation prévu au premier trimestre → Il sera proposé de réunir le Comité de Programmation au début du mois de mars pour que les élus qui en sont membres puissent y assister. Après les élections, il faudra renouveler la composition du conseil d'administration de l'AMCM et du comité de programmation, la date de juin 2020 est donc sous réserve.
 - La sélection des projets sur la fiche action n°4 dédiée au Tourisme est prévue en juin 2020, or cela fait tard pour donner une réponse aux porteurs de projet par rapport à la saison touristique → Il sera proposé de la reporter en janvier 2020 en même temps que la fiche action n°3. Au cas où certains projets ne soient pas prêts, une session de rattrapage aura lieu lors du dernier Comité de Programmation 2020.

Conclusion : nouveau calendrier prévisionnel de programmation

	Dates de dépôt	Comité de programmation	Ordre du jour et thème de sélection
2019	1 ^{er} janvier	7 février	Réallocation dotation complémentaire Nouvelles Grilles de sélection Lancement Appel à Projets (AAP) Tiers Lieux
	1 ^{er} mars	11 avril	toutes Fiches Actions 
	1 ^{er} mai	13 juin	AAP 1 ^{re} vague 
	1 ^{er} août	3 octobre	Fiche action n°5 
	1 ^{er} novembre	5 décembre	Fiche action n°1 
2020	15 décembre	23 janvier	AAP 2 ^{de} vague, fiche action n°3 et n°4 
	1 ^{er} février	début mars	Fiche action n°2 
	1 ^{er} mai	juin (sous réserve)	Fiche action n°5 
	1 ^{er} août	septembre	Toutes fiches actions Post 2020 
	1 ^{er} novembre	décembre	toutes Fiches Actions Fin de sélection des projets 

4. Présentation des projets pour sélection en opportunité

Le comité de programmation de ce jour est consacré à la fiche action n°5 : trois dossiers sont à l'examen.

1. Animation et équipement de l'espace test agricole du Grand Narbonne

Le projet étant porté par le Grand Narbonne et présenté en partie par Magali VERGNES, c'est Serge PESCE qui assure la présidence du comité pendant la durée de la présentation et des discussions.

Porteur de projet : Grand Narbonne

Type d'opération : soutien à la création d'espaces test occitanie agit et autres activités économiques locales ancrées au territoire

Résumé du projet : dans le cadre de la création d'un espace test agricole à Narbonne, le projet consiste en l'acquisition d'un tracteur maraîcher et l'embauche mutualisée avec le CFPPA des Pays d'Aude d'un chargé de mission pour l'accompagnement de porteurs de projet, la gestion du lieu test et la coordination.

En partenariat avec CFPPA, Chambre d'agriculture de l'Aude, ADEAR, SAFER, CDA de la Narbonnaise, Graines de Paysans et Réseau National des Espaces Tests Agricoles.

Dépenses prévisionnelles		Plan de financement	
Frais de personnel : 60% ETP x 30 mois	56 108,29€	FEADER – GAL (46%)	40 000,00 €
Equipement, matériel : acquisition d'un tracteur maraicher	31 200,00 €	Auto-financement appelant du FEADER (11 %)	10 000,00 €
		Auto-financement (43%)	37 308,29€
TOTAL	87 308,29 €	TOTAL	87 308,29 €

Avis du comité technique : Avis favorable pour présentation le 3 octobre

Questions & remarques :

E. PIERONI : Quels autres acteurs sont associés ? → Graines de paysans, réseau RENETA, chambre d'agriculture, ...

E. PIERONI : Que représente le prix payé par les porteurs de projets ? → Le prix inclut la mise à disposition du matériel, la surface exploitable, les charges de structure. Les taux sont progressifs selon année N, N+1, N+2

L. RATIA : Beaucoup de jeunes qui s'installent ne tiennent pas « dans le temps ». Ce projet est un bon moyen de les confronter à la réalité du travail d'exploitant agricole.

E. ROUFFIA : Qui réhabilite les bâtiments ? → Le Grand Narbonne, avec l'appui d'un architecte. Les locaux sont destinés uniquement à l'usage professionnel en lien avec l'activité, il n'y aura pas d'hébergement sur place.

H. POLONI : Pourquoi les frais de personnel relatifs à la coordination sont présentés sur 30 mois ? → C'est le temps qui a été estimé nécessaire car il correspond à un cycle de porteurs de projets en test. Par ailleurs, les projets soutenus par le GAL doivent être terminés au premier semestre 2022 pour respecter les dates limites de fin de programme.

E. PIERONI : Le statut des porteurs de projet pendant le test leur permettra de conserver leurs aides pendant leur installation, c'est sécurisant pour eux. → Effectivement, ou également conserver un emploi à temps partiel.

Fin des questions, les porteurs de projet sortent.

Discussion

S. PESCE : Ce projet est une belle opportunité pour les porteurs de projets, la capacité à se tester « en vrai » n'étant pas si simple.

A. CHAMPRIGAUD : Le partenariat et l'accompagnement apportent une garantie sur la phase « post-test » notamment en termes de viabilité économique du projet, et sur la durée. On peut imaginer l'installation d'une dizaine de maraîchers et répondre à la demande d'approvisionnement en produit locaux, qui manquent.

Serge PESCE procède au vote : Vote favorable à l'unanimité pour sélection de ce projet

Magali VERGNES reprend son rôle de Présidente.

2. Mise en place d'un restaurant éphémère sur le quai de la cave coopérative

Porteur de projet : Cave coopérative Castelmaure

Type d'opération : promotion et commercialisation des produits issus du périmètre du GAL en circuits courts tout secteur d'activités économiques

Résumé du projet : professionnalisation/développement du restaurant éphémère pour promouvoir les vins de la cave et les produits locaux. A ce jour, la gérance du restaurant est portée par une association. Il est prévu la création d'une EURL (filiale de la cave). Ce projet générerait la création de 3 à 4 emplois en CDD (de juin à septembre).

La cave de Castelmaure, c'est en résumé un vignoble de 500 hectares, en moyenne 15 000 hectolitres produits par an (1,7 millions de bouteilles). C'est une cave pérenne, non concernée par les projets de fusion qui touchent les caves du territoire. Depuis dix ans, environ dix jeunes viticulteurs adhérents se sont installés sur la commune. La cave compte 10 salariés ; environ 700 000 € de chiffre d'affaire annuel est issu des ventes directes au caveau.

GAL de l'Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
C/o Le Grand Narbonne - Hôtel d'agglomération - 12 bd F. Mistral - CS 50 100 - 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15

Le projet de restaurant éphémère a démarré sous forme d'un camion non roulant qui était positionné sur le quai de la cave et va aujourd'hui se professionnaliser sous forme d'un conteneur cuisine. La cave souhaite développer son approvisionnement en produits locaux.

Dépenses prévisionnelles		Plan de financement	
Equipement, matériel	36 950 €	FEADER – GAL (64%)	23 648 €
		Cofinancement : C3SM (16%)	5 912 €
		Auto-financement (20%)	7 390 €
TOTAL	36 950 €	TOTAL	36 950 €

Avis du comité technique :

Ce projet est connu de certains membres du comité technique qui confirme la notoriété du restaurant éphémère et sa fréquentation. Très positif qu'ils se professionnalisent. Il n'y a pas de questions ni remarques → Avis favorable pour présentation le 3 octobre

Questions & remarques :

G. BENEZIS : Nous avons des retours très positifs de la part des touristes → le restaurant éphémère existait déjà sous une autre forme auparavant donc bénéficie d'un retour d'expérience. Il a servi plus de 80 couverts par soirée d'ouverture cet été.

L. RATIA : le restaurant est situé sur le quai ? → oui, le début des vendanges ici est toujours plus tard qu'ailleurs. Cela ne pose donc pas de problème jusqu'à environ mi-septembre.

Y-a-t-il d'autres restaurants sur la commune ? → non, c'est le seul. Il est très fréquenté par les habitants locaux et des communes voisines, mais aussi des touristes qui louent des gîtes sur le territoire. Cela permet d'ailleurs de vendre plus de nuitées sur la localité.

C. CERDA : Ce restaurant très apprécié permet de passer une excellente soirée entre amis, en famille, à des prix très abordables : le vin est vendu à prix caveau.

Fin des questions, les porteurs de projet sortent. Pas de remarque supplémentaire.

La Présidente procède au vote : Vote favorable à l'unanimité pour sélection de ce projet

3. Conserverie artisanale des Hautes Corbières (étude de faisabilité)

Porteur de projet : association créée pour le projet par les 3 entreprises parties prenantes : Maîtres de mon moulin, Auberge du Vigneron, Ferme des Embaliades à Cucugnan. Le statut juridique évoluera en société (non déterminé à ce jour)

Type d'opération : soutien à la structuration et au développement de filières locales

Résumé du projet : Réalisation d'études de faisabilité pour la création d'une conserverie artisanale coopérative

- Étude relative à la faisabilité technique et économique
- Étude relative à la forme juridique la plus adaptée compte tenu des caractéristiques du projet
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite des études, l'étude relative à la faisabilité du projet sur le(s) foncier(s), identifié(s), la mise en place de partenariats avec d'autres acteurs

Dépenses prévisionnelles		Plan de financement	
Frais d'études et AMO	37 500€	FEADER – GAL (64%)	24 000 €
		Cofinancement : C3SM (16%)	6 000 €
		Auto-financement (20%)	7 500 €
TOTAL	37 500€	TOTAL	37 500 €

Avis du comité technique :

→ Avis favorable pour présentation en CoProg le 3 octobre avec apport de précisions concernant le statut juridique, le montant de l'étude, le cahier des charges

Questions & remarques :

E. PIERONI : qui va vous accompagner sur ce projet ? → Cabinet ECOCEATY

L. RATIA : pour être rentable, il faut faire de gros volumes. Pensez-vous être suffisamment en mesure de produire de grandes quantités ? → oui

D. BOSCH : avez-vous calibré le volume de vente pour les seuils de rentabilité ? → non, pas encore

L. RATIA : connaissez-vous les chiffres relatifs à la fréquentation du village ? → : oui : 75 000 entrées / an au château de Peyrepertuse, 200 000 passages / an à Cucugnan.

Plus de questions, les porteurs de projet sortent.

Discussions :

E. PIERONI : il n'y a pas de détails de prix pour l'investissement dans la conserverie ?

→ F. GALABRUN : c'est un projet à hauteur de 1,8 millions d'euros environ

D. BOSCH : répond-il à un appel à projets de la région ? → L'étude permettra d'évaluer la faisabilité du projet et de constituer un dossier de demande au titre du contrat Agro-Viti stratégique, dispositif de financement régional pour ce type d'investissement.

La Présidente procède au vote : Vote favorable à l'unanimité pour sélection de ce projet

5. Projets de coopération

Point sur l'avancement des différents projets de coopération engagés par l'AMCM sur la fiche action n°6 du GAL de l'Est-Audois :

Projet	Thèmes / Actions	Avancement
Canal du Midi	<ol style="list-style-type: none"> Pour une gestion harmonisée des déchets le long du Canal du Midi Découverte des sites ruraux du Canal du Midi par l'itinérance douce Accompagner le zéro émission du transport fluvial 	<p>1^{er} comité de pilotage en mai 2019</p> <p>Le GAL Terroirs du Lauragais souhaite se retirer de la coordination du projet sur la thématique des déchets</p>
TerriCoop Tunisie	<ol style="list-style-type: none"> Le Crabe Bleu La commercialisation des produits de la Mer Les déchets plastiques marins L'agroécologie et la permaculture 	<p>Elaboration d'un accord de coopération avec GALPA EMA, GAL/GALPA PPM et GAL/GALPA Vidourle Camargue.</p> <p>Voyage en Tunisie d'une délégation des 4 territoires du 13 au 19 octobre</p>
Filière brassicole	Structuration de la filière et capitalisation d'expérience : approvisionnement en orge et en houblon, projets collectifs (GIEE Houblon, création de collectifs de brasseurs), visites de terrain, formation, expérimentation.	Réponses à l'offre de coopération : GAL Causses Cévennes, GAL Pays Agenais, GAL Pyrénées Catalanes Organisation d'un événement régional sur la filière brassicole le 22 novembre à Narbonne
Bulgarie	Développement d'une offre touristique (phase préparatoire)	Courrier de demande de coopération
Italie	Echanges / comparaison de politiques publiques	Proposition de coopération reçue de la part du GAL Calabrese
Cinémaude - cinémaginaire	Mutualisation des actions des deux structures de cinéma itinérant rural	Rencontre prochaine avec les GAL Pays Pyrénées Méditerranée et GAL Pays de la Vallée de l'Agly

Informations complémentaires et plans de financement

➤ Projet Terri'coop en coopération avec la Tunisie

Voyage d'échanges prévu du 13 au 19 octobre 2019 pour une délégation de 7 personnes : GAL Est Audois, GALPA Etangs Mer Aude, Grand Narbonne, PNR Narbonnaise en Méditerranée, Comité Régional des Pêches

Budget total du projet = 25 000 € dont 8 750 € présentés au GAL de l'Est-Audois

NB : hors assiette = contribution du CIHEAM – IAMM à hauteur de 2 500 €

Dépenses prévisionnelles		Plan de financement GAL Est Audois	
Billets d'avion x 7 pers	2 450 €	FEADER (80%)	7 000 €
Transports en Tunisie	1 050 €	Région (10%)	875 €
Frais de mission x 6 pers	5 250€	Autofin. AMCM (10%)	875 €
TOTAL	8 750 €	TOTAL	8 750€

Pour information, une coopération interrégionale est en cours entre le PNR Narbonnaise en Méditerranée et des territoires situés en Catalogne et d'autres régions espagnoles sur les espèces envahissantes, notamment le crabe bleu.

➤ Projet de coopération sur l'accompagnement de l'essor des brasseries artisanales valorisant des ressources locales (filière brassicole)

Pour rappel une offre de coopération avait été validé le 11 avril 2019 et diffusée dans les réseaux de GAL en France et en Europe. 4 GALs ont répondu favorablement pour travailler sur un projet de coopération à ce sujet. La Fédération Régionale des Civam d'Occitanie, qui coordonne la construction d'un plan d'action à l'échelle de la Région Occitanie, est également partenaire du projet.

Les objectifs du projet sont de valoriser et partager les initiatives sur la filière brassicole auprès des brasseurs/houblonniers/acteurs locaux de nos territoires pour permettre l'acquisition de connaissances et accompagner l'émergence de projets. Trois types d'actions sont prévues :

Action n°1 - Partager et capitaliser les expériences : échanger et capitaliser sur les actions de nos territoires dans toutes les étapes de la filière brassicole : approvisionnement, 1^{ère} et 2^{ème} transformation, économie circulaire, commercialisation, promotion, labellisation...

Action n°2 - Mobiliser et mettre en réseau les acteurs de la filière brassicole : Le 22 novembre 2019 à Narbonne : évènement régional co-organisé avec FR Civam et partenaires régionaux. En février 2020, le Comice du Houblon avec Houblons de France

Action n°3 - Mutualiser l'acquisition de compétences et faire émerger des projets : visites de terrain avec des délégations de nos territoires : houblonniers, brasseurs, consulaires, élus locaux...

GAL de l'Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
C/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F. Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15

Budget total du projet = 21 000 € dont 14 625,75 € présentés au GAL de l'Est-Audois

NB : hors assiette = contribution de la FR CIVAM Occitanie à hauteur de 1 500 €

Dépenses prévisionnelles		Plan de financement GAL Est Audois	
Action 1 : Coordination / capitalisation → Temps de travail → Support de capitalisation	5 968,00 €	FEADER (80%)	11 700,60 €
Action 2 : Mise en réseau des acteurs → Organisation de journées d'échanges	7 053,50 €	Grand Narbonne (10%)	1 462,58 €
Action 3 : Visites de terrain → Frais de déplacement	1 604,25 €	Région Occitanie (10%)	1 462,58 €
TOTAL	14 625,75 €	TOTAL	14 625,75 €

Remarques :

Il est demandé de bien s'assurer des retombées directes et immédiates de ces projets de coopération sur le territoire du GAL de l'Est-Audois afin de ne pas pénaliser les opérations qui auraient pu être financées sur la mesure 19.2.

En réponse à cette remarque, il est rappelé qu'en fin de programme, le nombre et la qualité des projets de coopération seront évalués. A ce jour les projets de coopération ne sont pas légitimes et le critère de « non-consommation » pourrait placer les GALs en mauvais élève. Par ailleurs, l'enveloppe dédiée à la coopération est de 86 500€ soit 4 % de l'enveloppe globale.

Les projets seront de nouveau présentés pour validation par les membres du comité de programmation à l'issue de leur instruction.

6. Actualités

Sur la thématique des solutions innovantes en matière de mobilité, on constate des difficultés à monter des projets et à les identifier. Il est proposé de recruter un chargé de mission vélo pour accompagner les communes et les intercommunalités dans leur réflexion sur cette question, apporter des recommandations, des pistes d'actions immédiates et orienter vers les dispositifs d'aide afin de permettre l'émergence de projets sur la fiche action n°1.

Remarque : cette thématique partie des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) tel qu'il en existe pour le Grand Narbonne/PNR NM, la Domitienne et Carcassonne Agglo. Un poste de chargé de mission mobilité devrait d'ailleurs être créé prochainement au Grand Narbonne, il est donc nécessaire de s'assurer de l'opportunité et de la complémentarité d'un recrutement par l'AMCM. A Carcassonne Agglo, il y a déjà une chargée de mission mobilités avec laquelle il faudra se mettre en lien. Un projet porté par l'AMCM pourra être proposé au conseil d'administration et déposé sur la fiche action n°1.

Actualités du GAL

Actions de communication du GAL :

- Mise à jour du site internet du GAL : voir www.gal-estaudois.fr/projets-soutenus
- Démarrage d'une émission de radio mensuelle en collaboration avec RCF Pays d'Aude pour parler du GAL de l'Est-Audois et des projets = la 1^{ère} diffusion 12 septembre à 11h30
- Accueil d'étudiants de Supagro le 4 octobre avec le PNRNM et le Grand Narbonne : l'objectif est de présenter le GAL de l'Est-Audois et la mise en œuvre du programme LEADER aux étudiants.

Actualités des réseaux :

- InterGAL Occitanie : l'Autorité de Gestion organise des réunions bimensuelles avec les GALs pour le suivi du programme, la première a eu lieu le 20 septembre
- LEADER France : la prochaine réunion technique a lieu le 24 septembre au Mans, elle a pour thèmes la gestion de la fin de programmation et les contrôles (en présence de l'ASP). L'Assemblée Générale nationale de LEADER France se tiendra le 25-26 novembre à Narbonne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H40 et se poursuit par la visite de la Rur'halle, projet de halle multiservices porté par la commune de Villesèque-des-Corbières et sélectionné par le GAL de l'Est-audois en 2016.

Liste des annexes :

- 1) Membres présents
- 2) Diaporama présenté en séance
- 3) Dossier de séance envoyé par mail et distribué

Evelyne ROUFFIA
Secrétaire de l'AMCM

Magali VERGNES
Présidente du GAL de l'Est Audois



GAL de l'Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
C/o Le Grand Narbonne - Hôtel d'agglomération - 12 bd F. Mistral - CS 50 100 - 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15

Annexe 1 – Liste des membres présents

- **Membres du comité de programmation présents**

COLLEGE PUBLIC		COLLEGE PRIVE	
BARO Hervé	Titulaire	CAMPANA Gilbert	Suppléant
BENEZIS Gérard	Titulaire	FABRE Henri	Suppléant
CERDA Céline	Titulaire	OURLIAC Gilles	Non votant, Représentant Frédérique OLIVIE
GALIBERT Jean-Louis	Titulaire	POLONI Hélène	Titulaire
PESCE Serge	Titulaire	RATIA Laurent	Suppléant
PHALIP Philippe	Suppléant (non votant, en présence du titulaire)		
REBOUL Catherine	Titulaire		
ROUFFIA Evelyne	Titulaire		
VERGNES Magali	Titulaire		

Vérification du double quorum : 9 membres votants du collège public dont 8 votants et 4 membres votants du collège privé → le double quorum n'est pas atteint.

- **Membres du comité technique**

BENAZET Walter, Dép. 11

BLANC Magali, syndicat mixte de préfiguration du PNR Corbières Fenouillèdes

BOSCH Danièle, CA Grand Narbonne

FABRE Jean-Luc, Dép.34

GALABRUN François, GAL de l'Est Audois

GRENTZINGER Camille, GAL de l'Est Audois

LIOT DASSAGATE Sabrina, CC La Domitienne

MAURON Hélène, GAL de l'Est Audois

RUIZ Clélia, GAL de l'Est Audois

